



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-272

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## CHRO

45-2019-12-01-001 - Arrêté de délégation de signature en matière de gestion et en matière financière dans le service de pharmacie du site Jeanne d'Arc de Gien (3 pages)

Page 3

CHRO

45-2019-12-01-001

Arrêté de délégation de signature en matière de gestion et  
en matière financière dans le service de pharmacie du site  
Jeanne d'Arc de Gien

## ARRÊTÉ

### portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière dans le service de pharmacie du site Jeanne d'Arc de Gien

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,  
Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,  
Vu les articles L 5126-5, R 5126-23 du code de la santé publique,  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu la décision 150/2019 du 1<sup>er</sup> décembre 2019 affectant Madame le docteur Aurélie CHARRIER, aux fonctions de responsable de la pharmacie à usage intérieur du site Jeanne d'Arc de Gien.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame le docteur Aurélie CHARRIER est nommée responsable de la pharmacie à usage intérieur du site Jeanne d'Arc de Gien.

**Article 2 :** À ce titre, en matière de gestion, elle reçoit délégation pour signer tout document se rapportant à ses services, à l'exception des correspondances avec les autorités de tutelle, des actions contentieuses, ainsi que des questions de principe de politique générale.

**Article 3 :** En matière financière, délégation de signature est donnée à Madame le docteur Aurélie CHARRIER pour signer les bons de commande et vérifier les factures.  
 Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

La délégation de signature concerne les comptes budgétaires suivants :

<b>602.1</b>	<b>MEDICAMENTS</b>
602.11	Spécialités pharmaceutiques avec AMM
602.12	Spécialités pharmaceutiques art. L162.22.7
602.13	Spécialités pharmaceutiques sous ATU
602.17	Produits de base
602.18	Autres produits pharmaceutiques
<b>602.2</b>	<b>MATERIEL</b>
602.210	Ligatures Sutures
602.212	Pansements – Drapage opératoire
602.213	Stérilisation
602.214	Petit Matériel med-chir.n.st.us.multiple non stérile
602.215	Petit Matériel med-chir.n.st.us.unique non stérile
602.2210	DM d'abord parentéral
602.2220	DM d'abord digestif
602.2230	DM d'abord génito urinaire
602.2240	DM d'abord respiratoire
602.23	Matériel médico-chirurgical us. unique stérile
602.2410	Fournitures pour laboratoire PH
602.250	DM endoscopie
602.261	DMI figurant liste art. L162.22.7
602.268	Autres DMI
602.270	DM Dialyse
<b>602.3</b>	<b>LAIT NUTRIMENT</b>
602.361	Laits et produits diététiques
<b>606.6</b>	<b>FOURNITURES MEDICALES</b>
606.61	Produits sanguins
606.62	Fluides gaz médicaux
<b>609.21</b>	<b>RRR SUR ACHATS STOCKES PHARMACIE</b>
<b>611.1</b>	<b>AUTRES</b>
611.183	Prestations gaz médicaux
613.1581	Location bouteilles gaz médicaux
624.11	Transports colis

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le docteur Aurélie CHARRIER il est donné délégation, suivant les mêmes dispositions, à Madame le docteur Hélène MAZARE.

**Article 5 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 et est valable jusqu'à la prise en charge pharmaceutique des patients du site Jeanne d'Arc de Gien - CHR d'Orléans par la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Pierre Dezarnauld de Gien.

Orléans, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

Le directeur général,

Signé : Olivier BOYER